



Syndicat de l'Encadrement
PSA Peugeot Citroën
Site de Mulhouse

Quel nominal pour une UEP ?

Sur le site de Mulhouse, le nombre de collaborateurs constituant une UEP dépasse fréquemment les 40 personnes et atteint même les 60, c'est beaucoup trop !

Comment un RU peut dans ces conditions gérer son UEP et la mener au résultat ?

Comment la Direction s'imagine-t-elle pouvoir atteindre les objectifs du site de Mulhouse avec de telles organisations ?

La volonté de baisser la VAPRF ne doit pas conduire à faire de la productivité sans limite et affaiblir notre organisation.

Le périmètre géographique recouvert par une UEP est aussi dans certains cas à remettre en cause. Il devient très difficile de piloter une UEP lorsqu'il est impossible de faire un tour de terrain et d'y voir tous les postes !

Des RU travaillant en horaire de jour sont responsables de 2 équipes de doublage, de l'équipe de nuit et de week-end

Comment peuvent-ils manager des collaborateurs en ne les voyant pas ou très peu ?

La Direction doit accompagner ces managers en difficulté!

La CFE-CGC demande à la Direction :

- De définir le nombre maxi de collaborateurs constituant une UEP et de s'y tenir
- De définir un périmètre géographique maxi pour une UEP et de s'y tenir
- De définir des règles de fonctionnement pour un RU recouvrant plusieurs tournées (Gestion de scoop, congé, H+ des collaborateurs mais aussi du RU, appel à la maison...)
- De revoir les objectifs fixés en début d'année aux RU se trouvant dans une telle situation
- De valoriser les managers capables de gérer des équipes supérieures à 40 personnes, ce qui va dans le sens de l'Unité Autonome

La CFE-CGC, comme à son habitude, suivra tous ces points et attend des réponses claires de la part de la Direction.



L'ÉQUIPE QUI VOUS SOUTIENT ET DÉFEND VOS DROITS !

**CFE
CGC**
MULHOUSE